

Marmagne
Nature vive!

MARMAGNE

BULLETIN MUNICIPAL N°97 / JUIN 2026

INFO

22^{ème} ÉDITION

MARMAGNE À L'OUEST

VENDREDI 12 & SAMEDI 13 JUIN 2026

MUSIQUE • CONVIVIALITÉ

CONCERTS
GRATUITS



VIE MUNICIPALE

Une nouvelle équipe
P/4



ZOOM SUR

L'art au jardin
P/12



ÉCOLE

M. Carnaval
fait le clown
P/3

Édito



INFOS MAIRIE /

Tél. : 02 48 26 84 01

mairie@marmagne.fr

www.marmagne.fr

Appli : IntraMuros

 Mairie de Marmagne 18

Élu de permanence

le week-end :

06 67 98 65 48

Ouverture le lundi :

8h00-11h30 / 13h30-17h00

Les mardi et vendredi :

8h00-12h00 / 13h30-17h00

Le mercredi :

8h00-12h00

Le samedi :

8h30-11h30

Fermeture
de la mairie
au public,
l'après-midi,
du 15 juillet
au 15 août.

TOUT
BRÛLAGE
EST INTERDIT !

Marmagnaises, Marmagnais,

En ce début juin, l'été approche et éclaire notre quotidien dans une actualité dense, où la notion de saison survit dans l'œuvre de Vivaldi face aux bouleversements climatiques.

L'actualité communale, nationale et internationale fourmille d'interrogations où l'évidence disparaît face à l'incohérence de certaines situations.

Notre monde perpétue une instabilité grandissante. Les enjeux économiques dévoilent les véritables motivations des conflits actuels. Nous rentrons dans ce deuxième quart du XXI^{ème} siècle, dans un effacement des certitudes passées et l'inconnue d'une planète Terre bouleversée par l'action de l'Homme.

La France se persuade de rester un grand pays avec la nostalgie d'une grandeur passée. Nous poursuivons inlassablement les multiples réformes censées améliorer notre quotidien. Des confusions idéologiques troublent notre démocratie sans véritablement s'interroger sur les raisons de ces méconnaissances. Prenons le temps de relire et de réfléchir sur les articles X et XI de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 relatifs à la liberté de penser. Ces réflexions m'amènent à notre démocratie communale. Les doléances des Marmagnaises et des Marmagnais permettent de nous enraciner dans une réalité concrète face à leurs multiples interrogations. L'exigence et l'immédiateté ne peuvent se concevoir que dans l'intérêt général.

La nouvelle équipe, élue le 15 mars 2026, travaille dans cet esprit de service et de fraternité dans la réalité des moyens financiers disponibles. Les dotations de l'État et des différents organismes publics se raréfient. Le dernier projet de l'équipe 2020-2026, Marmignolles, aura du retard dans son exécution, confrontée à des subventions absentes, mais nous gardons bon espoir d'en obtenir. Nous maintenons une volonté forte de dépasser ces incertitudes financières et poursuivre notre action dans l'intérêt des Marmagnaises et des Marmagnais. Bien à vous.

Bernard Dupérat

RAPPEL

Le chemin (parcelle A434) du Champs Saint Antoine qui mène au canal est un chemin privé. Il est donc interdit de l'emprunter.

Agenda



Vendredi 12 et samedi 13 juin
Festival de musique
Marmagne à l'Ouest.

Judi 18 juin
Commémoration
de l'Appel du Général
de Gaulle Place
de l'Église.

Dimanche 28 juin
Brocante du foot.
Plateau scolaire,
impasse du Tennis.

Samedi 4 et dimanche 5 juillet
Expo l'Art au Jardin
au 26, Rue de
Marmignolles.

Lundi 13 juillet
Feu d'artifice au stade
23h, petite restauration
et buvette à partir
de 20h, retraite aux
flambeaux et bal.

Dimanche 26 juillet
Concours de pêche
de La Tanche.

Dimanche 13 septembre
Brocante d'automne
de Marmagne en fête.



FAISONS LES CLOWNS

Toutes les classes de l'école des Tilleuls ont préparé le carnaval de l'école sur le thème *Faisons les clowns*.

Le 10 avril, l'ensemble des élèves de l'école des Tilleuls a déambulé dans le village déguisé et accompagné de Monsieur Carnaval.

À l'issue du défilé, un spectacle vivant de clown «Waah», a été présenté par Yann Costa. Ce moment festif s'est poursuivi avec un goûter proposé à la vente par l'amicale laïque. Une buvette s'est également tenue dans la cour de l'école.

Cet événement a marqué le début des vacances de Pâques.

Le prochain rendez-vous sera la fête de l'école, qui aura lieu le 26 juin 2026 à la sortie des classes.



UN SPECTACLE RICHE EN ÉMOTIONS

Les classes de GS, CP et CE1 ont préparé un spectacle autour des émotions à destination de leurs camarades d'école d'abord, puis à destination des parents. Ils ont été massivement applaudis pour leur travail et leur investissement. Il leur a fallu beaucoup de courage et plusieurs répétitions pour leurs chansons, les saynètes et les prises de parole devant un public.

UNE EX-TANGO À L'ÉCOLE



Dans le cadre de son projet de découvertes de différents métiers, la classe de CE2 de Mathilde Audebert a accueilli Elodie Godin, ancienne basketteuse du Bourges Basket. Elle leur a fait part de son expérience professionnelle passée et actuelle. Les élèves avaient écrit une interview à laquelle elle a gentiment répondu. Ils ont ensuite pu se rendre au Prado pour profiter d'un match à suspense contre Charnay !



STREET ART À L'ÉCOLE

Le préau s'illumine de couleurs où chaque classe de primaire est représentée, fruit d'un partage entre les enfants, les professeurs et l'artiste créateur marmagnais Cédric Tessiot.





Bernard DUPÉRAT
Maire



Renaud BLOND
1^{er} Adjoint



Valérie NENNIG
2^{ème} Adjointe



Dominique PESCHER
3^{ème} Adjoint



**Isabelle de
Saint Blancard**
Conseillère déléguée



Jean-Claude LEMÉE
Conseiller délégué



Alain CREUGNY
Conseiller municipal



Anne GUITARD
Conseillère municipale



David THEVENOT
Conseiller municipal



Bénédicte SAULIÈRE
Conseillère municipale



Loïc PÉRUCHOT
Conseiller municipal



Elodie GUIDET
Conseillère municipale



Fabrice GERMES
Conseiller municipal



Gilles PELLACOEUR
Conseiller municipal



Maxime DELAITRE
Conseiller municipal



Sandrine BROCHET
Conseillère municipale



Sonia BOUDOUL
Conseillère municipale



Frédéric LACROIX
Conseiller municipal
suppléant



Françoise SENNEDOT
Conseillère municipale
suppléante



Marie-Noëlle THOMAS
4^{ème} Adjointe



Corinne COCHET
Conseillère municipale

COMMISSIONS COMMUNALES ET DÉLÉGUÉS



ADMINISTRATION ET FINANCES

Rapporteur : Renaud Blond
Membres : Dominique Pescher,
Fabrice Germes, Maxime Delaître,
Corinne Cochet

CULTURE, ANIMATION, ASSOCIATIONS

Rapporteur : Valérie Nennig
Membres : Gilles Pellacoeur,
Sandrine Brochet, Bénédicte Saulière,
Sonia Boudoul, Fabrice Germes

TRAVAUX

Rapporteur : Dominique Pescher
Membres : Maxime Delaître, David
Thevenot, Loïc Péruchot, Alain Creugny

ENFANCE

Rapporteur : Marie-Noëlle Thomas
Membres : Sonia Boudoul,
Anne Guitard, Loïc Péruchot,
Sandrine Brochet, Corinne Cochet

SÉCURITÉ

Rapporteur : Jean-Claude Lemée
Membres : Dominique Pescher,
Alain Creugny

SERVICE À LA POPULATION

Rapporteur : Isabelle de Saint Blancard
Membres : Sandrine Brochet,
David Thevenot, Elodie Guidet,
Corinne Cochet

DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER (SDE 18)

Délégué titulaire : Bernard Dupérat
Délégué suppléant : David Thevenot

DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DU CANAL DE BERRY

Délégué titulaire : Dominique Pescher
Délégué suppléant : Bernard Dupérat

CORRESPONDANT AU SDIS

Dominique Pescher

DÉLÉGUÉS ÉLUS DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Délégué titulaire : Renaud Blond
Délégué suppléant :
Marie-Noëlle Thomas

CORRESPONDANTS DÉFENSE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Correspondant défense : Alain Creugny
Correspondant sécurité routière :
Jean-Claude Lemée

REPRÉSENTANTS COMMUNAUX DE L'AGENCE CHER INGÉNIERIE DES TERRITOIRES (CIT)

Représentant titulaire :
Dominique Pescher
Représentant suppléant :
Bernard Dupérat

REPRÉSENTANTS COMMUNAUX DU GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

Représentant titulaire : Maxime Delaître
Représentant suppléant : Renaud Blond

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX DU GIP RECIA

Représentant titulaire : Renaud Blond
Représentant suppléant :
Bernard Dupérat

REPRÉSENTANTS COMMUNAUX DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DU CHER (CAUE 18)

Représentant titulaire : Fabrice Germes
Représentant suppléant :
Bénédicte Saulière

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Vice-président : Bernard Dupérat
Conseillère communautaire :
Marie-Noëlle Thomas

FOCUS ... BILAN FINANCIER 2025

En tenant compte du résultat des exercices budgétaires précédents, la section de fonctionnement (charges de gestion courantes, charges de personnel,...) présente un résultat cumulé de + 547 096,94 € dont une partie (299 418,06 €) est à affecter en 2026 au besoin de financement de la section d'investissement. Ce bilan financier positif permet d'envisager sereinement l'élaboration du budget primitif 2026 de la Commune.

BUDGET 2026

FONCTIONNEMENT

Tous les montants sont en TTC. Les comparaisons sont faites entre le budget primitif 2025 et le budget primitif 2026.

Le budget primitif de fonctionnement passe de 2 038 366,69 € en 2025 à 2 095 430,54 € en 2026, soit une augmentation de 2,80 %.

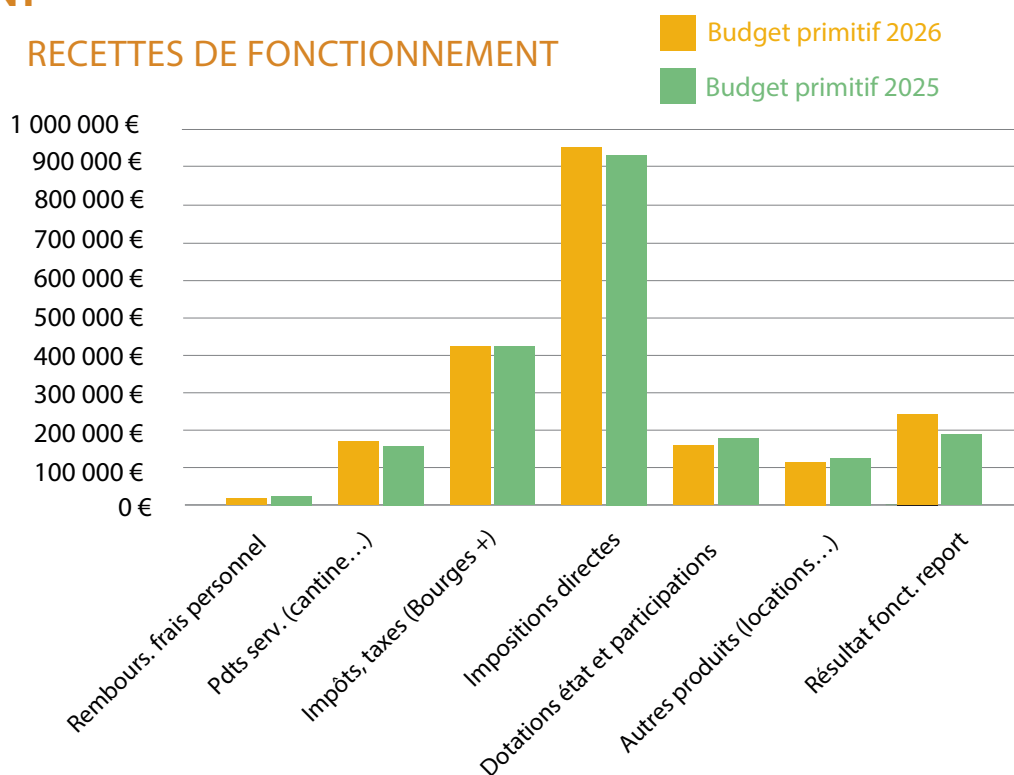
Recettes

Cette augmentation s'explique principalement par le résultat reporté de 2025.

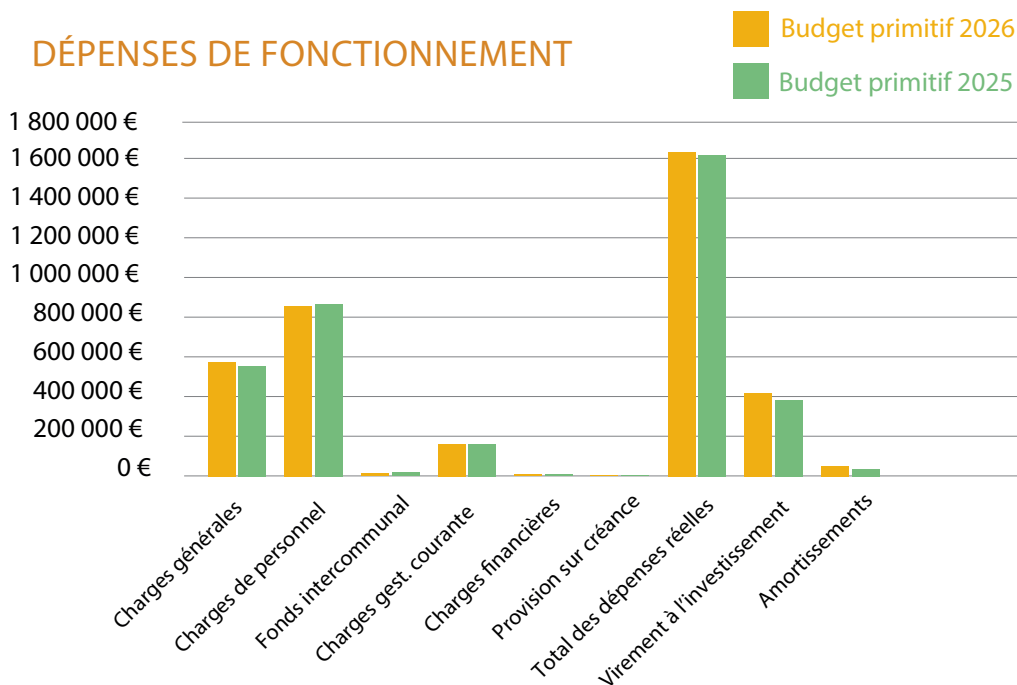
Bien que les taux d'imposition votés par le conseil municipal restent constants, la recette des impôts directs est en hausse du fait de l'augmentation des bases d'imposition décidée par l'État et de la hausse des taxes sur les pylônes électriques.

Marmagne conserve à nouveau ses taux de taxes foncières, soit 33,67 % pour la taxe foncière sur propriétés bâties et 17,40 % sur les propriétés non bâties, et 8,06 % pour la taxe d'habitation qui n'est exigible que sur les résidences secondaires. L'ensemble des taux d'imposition est inférieur à la moyenne nationale et à la moyenne départementale 2024 (dernière statistique publiée).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Part des taux votée par les communes	Marmagne 2026	Marmagne 2025	Moyenne Nationale 2025	Moyenne Départementale 18 2025
Taux taxe foncière bâti	33,67 %	33,67 %	35,87 %	33,99 %
Taux taxe foncière non bâti	17,40 %	17,40 %	46,67 %	33,02 %
Taux taxe habitation (résidences secondaires)	8,06 %	8,06 %	12,77 %	16,12 %

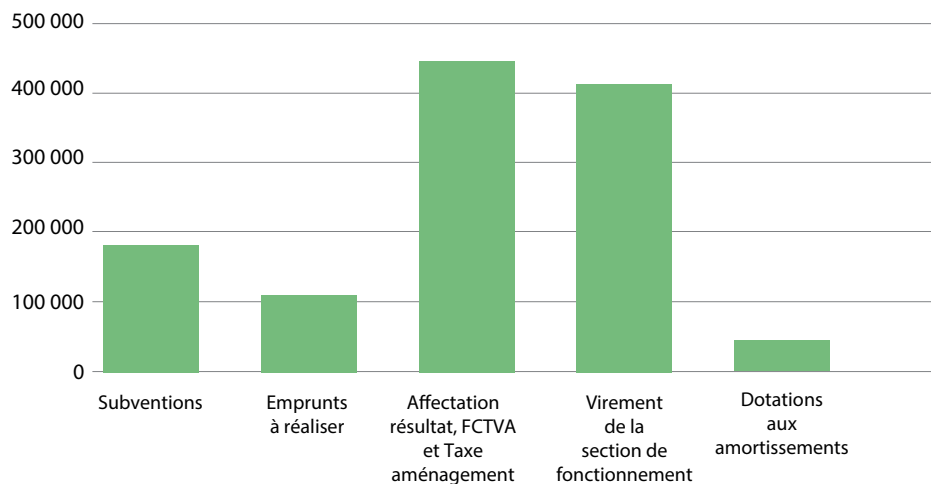
INVESTISSEMENT

Le budget primitif d'investissement passe de 1 843 002,06 € en 2025 à 1 208 406,58 € en 2026 (opérations d'ordre incluses).

Les principales recettes d'investissement proviennent de l'affectation du résultat 2025 pour 415 779,53 €, de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 299 418,06 €, du FCTVA pour 145 338,75 € et de l'emprunt à réaliser pour 111 660,05 €.

L'emprunt budgété sera ajusté en fonction des subventions accordées par les partenaires (État, Département du Cher,...) et du montant réel des diverses dépenses (notamment suite aux offres réceptionnées dans le cadre des appels d'offre de travaux).

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES

En 2026, les principales dépenses d'investissement concernent des travaux d'enfouissement des réseaux (rue du Bois Chanoine, ...), des travaux de réhabilitation/réfection de voiries (chemin du Pré Goriot,...) et de sécurisation routière (Les Grenades,...). Les dépenses d'investissement concernent également des travaux de gestion (plantations) dans les massifs forestiers communaux gérés par l'Office National des Forêts (ONF).

100€

Prenons 100 € du budget total : d'où proviennent-ils, à quoi servent-ils ?

48 € Taxes - impôts

19 € Résultat reporté 2025

7 € Subventions

4 € Emprunts à réaliser

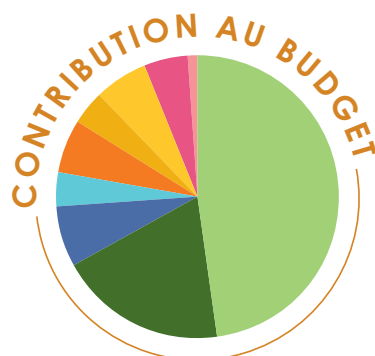
6 € Dotations de l'État

4 € Loyers

6 € Familles

5 € Remboursement TVA

1€ Produits exceptionnels



40 € Investissements

30 € Charges de personnel

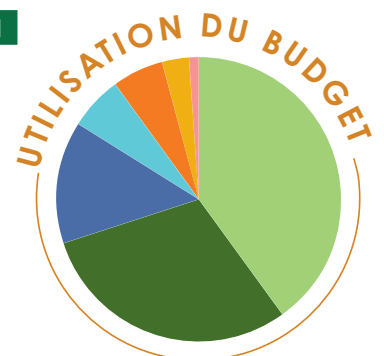
14 € Services à la population

6 € Fonctionnement

6 € Entretien

3 € Charges financières

1 € Imprévu



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2025

Motion d'opposition à la modification du « zonage médecin » de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Centre-Val de Loire et au déclassement de la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) en Zone d'Action Complémentaire (ZAC) de la commune de Marmagne.

Le conseil municipal de la commune de Marmagne, réuni en séance ordinaire le 19 novembre 2025, a pris connaissance des projets de modification du « zonage Médecin » de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Centre-Val de Loire ainsi que du déclassement de la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) en Zone d'Action Complémentaire (ZAC), et exprime une opposition ferme à ces décisions, en raison de leurs conséquences négatives pour l'accès aux soins et le développement durable de notre territoire.

Considérant le rôle essentiel du zonage « Médecin », cet outil fondamental mis en place par l'ARS est là pour garantir une répartition équilibrée et équitable des professionnels de santé sur le territoire. Il permet de favoriser l'installation de nouveaux praticiens dans les zones qui connaissent des difficultés d'accès aux soins, en particulier dans les zones rurales et périurbaines. La modification de ce zonage remet en cause l'équité d'accès aux soins pour les habitants de notre commune.

Considérant les effets de la suppression du statut de ZIP : Le déclassement de la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) en Zone d'Action Complémentaire (ZAC) constitue une remise en question de la politique de soutien aux territoires fragiles. La ZIP permettait d'attirer et de maintenir les professionnels de santé dans une zone géographique donnée, en bénéficiant de dispositifs incitatifs adaptés aux besoins locaux. Le passage à la ZAC pourrait entraîner un affaiblissement de ces mesures et rendre notre commune moins attractive pour l'installation de nouveaux médecins et soignants.

Considérant l'impact direct sur l'accès aux soins pour la population, la modification de ces dispositifs fragiliserait davantage les conditions d'accès aux soins pour les habitants de notre territoire, notamment pour les personnes âgées, les familles et les populations en situation de précarité. La perte d'un statut de ZIP et la modification du zonage entraînera une diminution du nombre de médecins installés, ou une réduction de la



durée de leur exercice, aggravant ainsi la désertification médicale.

Considérant les enjeux démographiques et de santé publique, notre commune, comme beaucoup d'autres, est confrontée à des défis démographiques avec un vieillissement de la population et une forte demande de soins de proximité.

Le maire présente l'historique du dossier : réception du courrier du Dr Ferrand le 15 septembre 2025, transmission de ce courrier aux maires Richard Boudet, Bernadette Goin et Gilles Benoit ainsi qu'à Irène Félix, présidente de Bourges Plus qui a donné sa réponse le 24 septembre 2025.

Le conseil municipal de Saint Eloy de Gy a voté la motion, le conseil municipal de Berry-Bouy est informé, le maire de Saint Doulchard s'est rendu à l'ARS à Orléans.

Le maire insiste sur l'importance de voter cette motion car elle sera transmise à l'ARS.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De s'opposer fermement à la modification du zonage « Médecin » par l'ARS du Centre Val de Loire et au déclassement de la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) en Zone d'Action Complémentaire (ZAC), en soulignant l'importance de maintenir des politiques publiques qui favorisent l'installation et le maintien des professionnels de santé dans notre territoire.

- De solliciter une rencontre avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Centre Val de Loire (Délégation Territoriale du Cher) ainsi qu'avec les autorités compétentes afin de discuter des alternatives possibles à ces projets et de préserver les mesures favorisant l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et l'accès à des soins de qualité pour tous les habitants.

En outre, le conseil municipal demande à l'ARS du Centre-Val de Loire :

- **De mettre en place une concertation avec les acteurs locaux** (professionnels de santé, élus locaux,...) pour évaluer les impacts de ces changements et proposer des solutions concrètes pour améliorer l'accès aux soins sur notre territoire.

- **De prendre en considération** l'ensemble des enjeux sanitaires, démographiques, et socio-économiques de notre commune avant de prendre toute décision définitive concernant ces projets.

Le conseil municipal exprime ainsi sa volonté de préserver la santé publique et de garantir à ses habitants un accès équitable et durable aux soins médicaux de proximité.



À la ferme des Bulles,
pose de blocs béton anti-intrusion.

Abattage des arbres
le long du canal.



Route de la Grenouille,
travaux de voirie
(renforcement des rives
par un ajout de béton
concassé de chaque
côté de l'enrobé)
réalisés par l'entreprise
Desjardin de Marmagne.



Travaux d'enfouissement des réseaux
en cours rue du Bois Chanoine.



Des pancartes
d'information du SIVY
ont été installées sur
l'aire de jeux. Elles
nous renseignent sur
la faune que l'on peut
rencontrer sur ce site.

Aménagement d'une aire d'arrêt
Route de Mehun pour les bus scolaires.



Devant l'entrée de la crèche,
deux nouvelles bornes d'éclairage
ont été implantées sur le parking.



19 MARS

Les cérémonies patriotiques ont démarré cette année 2026 par celle du 19 Mars marquant la fin des hostilités entre l'Algérie et la France.

Le maire, Bernard Duperat, les représentants de la FNACA, de l'ARAC, ainsi que toutes les autres personnes présentes en leurs grades et qualités, étaient réunis autour du Monument aux Morts, place de l'église, pour marquer cette cérémonie empreinte de respect et de recueillement.

MARATHON DU TIR À L'ARC !

Le 15 mars, la commune de Marmagne a été le théâtre du tout premier évènement de tir à l'arc où près d'une trentaine d'archers ont réalisé un marathon par équipe durant 24 heures non-stop !

Vendredi 13 mars, les services techniques de Marmagne ont livré le matériel et la mairie nous a remis les clés du Chalet. Ça a sonné le départ pour un week-end de marathon.

L'installation s'est faite sans embûche, avec une équipe bien rodée et le soutien de la municipalité présente depuis plusieurs années auprès du Bourges Arc Club pour ce type d'évènement.

Dès 13h30 tout le monde était en place, bénévoles et compétiteurs. Les archers ont écouté les instructions dispensées par Chloé avec l'assistance de Susie qui chorégraphiait chaque explication. L'ambiance était festive, rythmée par la musique, les animations et les photos qui ont immortalisé ce week-end.

Samedi 14 mars à 14h, le concours était lancé ! Pas de flèches de chauffe, chaque point sera comptabilisé ! Alternance de tirs sur cibles anglaises « classiques » et

sur cibles d'animation s'enchaînent avec à chaque fois, de nouveaux défis à relever par nos compétiteurs qui se prêtent bien au jeu et qui s'appliquent pour performer sur chaque difficulté.

Et les heures tournent, tournent, ... passé 1h du matin, la fatigue se fait ressentir ... terriblement !

Au petit matin, le rythme se maintient, la précision de certains tireurs semble altérée, mais ... pas pour tous, d'irréductibles Gaulois n'ont pas dit leur dernier mot !

Mais voilà, tout a une fin et le dimanche 15 mars à 14h, sur une ambiance de reine des neiges, les compétiteurs sont libérés, délivrés de ce marathon qui a tenu toutes ses promesses.



Un grand bravo à l'ensemble des participants. Les vainqueurs ont remporté le premier Challenge 24H du BAC et devront le remettre en jeu dans 2 ans, alors on se donne rendez-vous en 2028 😊



REMISE DE LA MÉDAILLE DU DÉVOUEMENT

Akli Ait Slimane, déjà honoré par une médaille de bronze il y a plusieurs années, a reçu le dimanche 22 février la médaille d'argent de l'association Encouragement du Dévouement de Mehun-Val d'Yèvre.

Cette distinction honore ses années de dévouement et sa motivation au sein de l'association Marmagne en Fête. Une autre médaille, celle de vermeil, a également été attribuée à Michel Leboeuf pour son engagement

auprès de la SBPA de Pont Vert et son dévouement auprès de la cause animale. Les deux récipiendaires étaient accompagnés par Bernard Dupérat, maire, et Bettina Da Costa, adjointe au maire chargée de l'action sociale.



LOTO DE L'AMICALE LAÏQUE

Le 29 mars, l'Amicale laïque a organisé son traditionnel loto de l'école. De nombreux lots étaient en jeu, dont notamment quatre places pour le Futuroscope pour les plus chanceux. Toute l'équipe de l'amicale tient à remercier vivement les commerçants de Marmagne qui répondent toujours favorablement à nos demandes de lots. Grâce à leur soutien, ce moment convivial peut perdurer et rassembler petits et grands dans une ambiance chaleureuse.



UNE AIDE BIENVENUE POUR LA SBPA

Dans le cadre des inondations, Akli Ait Slimane, président de Marmagne en Fête, a remis au nom de l'association, un chèque de 300 € à Michel Leboeuf, président de la SBPA (Société berrichonne protectrice des animaux).



À VOS AGENDAS

28 JUIN

BROCANTE DU FOOT

26 JUILLET

CONCOURS DE PÊCHE

SIX BÉNÉVOLES POUR VOUS ACCUEILLIR À LA BIBLIOTHÈQUE



La nouvelle équipe de la bibliothèque est composée de six bénévoles mais ce nombre n'est pas définitif car la bibliothèque est toujours à la recherche de nouveaux membres.

Composition de l'équipe

Irmine Fournier référente, Françoise Sennédot, Sylvie Decroix, Marinette Dalonneau, Alain Monjoint, Marie Noëlle Thomas, adjointe à la vie scolaire, est le relais avec l'équipe éducative.

Les projets

- Mettre en place un livret d'accueil pour les adhérents ;
- Création d'un comité de lecture où les bénévoles pourraient présenter des livres mais aussi les adhérents ;
- Réflexion en cours sur le réaménagement afin de créer un espace « ADOS » ;
- Utilisation de l'espace extérieur à certains moments de l'année ;
- Achats de jeux de société ;
- Animations diverses et expositions.



Rappel des horaires de la bibliothèque

Tous les vendredis de 14h30 à 18h00. Les mercredis des semaines impaires de 15h à 18h30 et les samedis des semaines paires de 9h30 à 12h. Toutes les informations concernant la bibliothèque sont à retrouver sur le Facebook et sur l'application IntraMuros. N'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque soit pour emprunter un ouvrage, cela est gratuit pour tous, soit pour rejoindre l'équipe de bénévoles.

L'ART AU JARDIN : CINQUIÈME ÉDITION À MARMAGNE

Après le succès des précédentes éditions, les organisateurs sont heureux d'annoncer la cinquième exposition « Art au Jardin », qui se tiendra les 4 et 5 juillet 2026 aux 11 et 26, Rue de Marmignolles, à Marmagne. Cet événement réunira les passionnés d'art et de nature pour une expérience unique en plein air.

Durant ces deux journées, les visiteurs auront l'opportunité de déambuler librement dans les jardins à la découverte de 27 artistes venus présenter leurs créations. Chaque artiste sera présent pour accueillir les visiteurs, échanger et partager sa passion autour de ses œuvres. La diversité des techniques exposées permettra d'admirer du pastel, de l'aquarelle, de la peinture, de la calligraphie, de la sculpture, du décor sur porcelaine,

de la gravure sur feuille d'inox, du modelage, des collages, des bijoux en céramique, du graff, des photographies

Plusieurs artistes proposeront des démonstrations sur place, offrant aux visiteurs la possibilité d'observer leur savoir-faire et leur créativité en direct, dans une ambiance chaleureuse et décontractée.

Les jardins seront ouverts aux visiteurs de 14h à 19h. **L'entrée est gratuite.**



JARDI-BRICO

Jardi-Brico est spécialisé dans le jardinage et le bricolage à domicile pour les particuliers. Les clients peuvent bénéficier du crédit d'impôt sur les prestations éligibles. Les devis et déplacements sont gratuits afin d'offrir un service simple, transparent et accessible à tous.

07 81 74 21 66

jardi-brico18@outlook.fr

DÉCOUVREZ
LE PROGRAMME
DU FESTIVAL DE
MUSIQUE MARMAGNE
À L'OUEST ENCARTÉ
DANS CE NUMÉRO.

